

Département de l'Aisne

# Commune de Le Nouvion-en-Thiérache

## Plan Local d'Urbanisme Bilan de la concertation

Projet arrêté le 16 septembre 2024

Projet mis à l'enquête du 17/09 au  
18/10/2025

Projet approuvé le

Cachet de la Mairie  
et signature du Maire



Bilan de la concertation préalable

Plan Local d'Urbanisme Le Nouvion-en-Thiérache

## Durée de la phase de concertation **Mars 2021 \_ Septembre 2024**

### Moyens d'information utilisés :

- *Information au public de la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, par la parution d'une annonce dans le journal et affichage d'avis sur les panneaux d'information de la commune.*
- *Mise à disposition en mairie de documents explicatifs au fur et à mesure de l'avancement des études (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal. Ces différents documents ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du projet communal.*
- *Une permanence des élus en mairie*
- *Tenue de réunions avec les personnes publiques associées à la révision du PLU :*
  - *le 19 octobre 2022 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la traduction réglementaire sur le plan*
  - *le 4 octobre 2023 : Présentation du projet stade avant arrêt de projet (Rappel du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la traduction des objectifs sur le plan de zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation).*
- *Tenue d'une réunion publique d'information le 9 octobre 2023 pour présenter aux habitants le projet de PLU.*

### Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- *mis à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public,*
- *possibilité de se rendre en mairie (jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi à vendredi de 8h45-12h et 13h30-18h.*



*Localisation du dossier de concertation, entrée principale bureaux de la Mairie du Nouvion en Thiérache*

- *possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie,*
- *organisation de rencontres auprès des entreprises pourvoyeuses d'emplois sur le territoire, ainsi que l'organisme logeur l'OPAL,*
- *réunion publique d'information le 9 octobre 2023 permettant aux habitants de s'exprimer et d'exprimer des remarques lors de l'organisation de celle-ci ; information de la date de cette réunion par affichage sur le panneau d'information communale (panneau Pocket), réseaux sociaux (facebook) et affichage en mairie possibilité de faire des remarques lors de l'organisation de la réunion publique.*

## Bilan de la phase de concertation du Plan Local d'Urbanisme du Nouvion-en-Thiérache

❖ Synthèse des demandes inscrites sur le registre tenu à disposition du public et des courriers reçus.

<b>Objet de la demande :</b>	<b>Réponses apportées par la commission de travail :</b>
Demande de M. Mme LEGUILLIER Francis (16/06/2022) résidant 2 Route de Guise demande la possibilité de construire un bâtiment à vocation d'annexe de leur habitation existante pour y stocker du bois et du matériel	<i>Bien que la construction soit inscrite en zone Naturelle, le règlement de la zone N du PLU prévoit la possibilité d'étendre les habitations existantes et d'envisager la construction</i>

**Bilan de la concertation préalable**

**Plan Local d'Urbanisme Le Nouvion-en-Thiérache**

et construire 2 garages (parcelle cadastrée E 274)	<i>d'annexes dans les limites du règlement de la zone (emprises au sol, condition de hauteur, ...).</i>
Demande de M. MARECHAL (8/06/23), entreprise de TP qui a des projets d'installation de bâtiments de stockage sur les parcelles 172 et 47, au hameau de Beaucamp	<i>Dans le cadre de la révision du PLU, les élus doivent concilier des enjeux de développement et maîtrise de l'urbanisation. Or, les hameaux et notamment celui de Beaucamp sont secteurs où l'étalement urbain doit être très fortement limité. Ces exigences ont été renforcés avec la loi Climat et Résilience d'août 2021.  La parcelle 172 étant déjà artificialisée les élus ont fait le choix de répondre favorablement à la demande. Par contre, s'agissant de la parcelle 47, aucune construction ne jouxte cet espace. Si cette parcelle est inscrite en zone constructible, l'emprise requise pénaliserait le projet communal.</i>
Demande de M.Mme LHOMME (courrier daté du 3 mai 2023), qui souhaitent pouvoir étendre leur habitation (parcelle AA 165)	<i>Bien que la construction soit inscrite en zone Agricole, le règlement de la zone A du PLU prévoit que les extensions des constructions existantes puissent être réalisables.</i>
Demande de Monsieur Damien CARRE, à propos de la réalisation d'un studio de tournage et plateaux virtuels dans un ancien bâtiment agricole désaffecté.	<i>Le bâtiment concerné par le projet sera inscrit dans la révision du PLU en zone UB (Urbaine) où le règlement prévoit la possibilité de modifier la destination actuelle constatée. Ce projet a retenu l'attention des élus. Le plan de zonage et le règlement écrit ont été réfléchis pour assurer la faisabilité de ce projet.</i>

❖ Synthèse des échanges tenus avec les entreprises.

Echanges organisés le 22 octobre 2021

Rencontre avec West Pharmaceutical Services

---

**Bilan de la concertation préalable**

**Plan Local d'Urbanisme Le Nouvion-en-Thiérache**

<p>Les représentants de l'entreprise signalent que le site est une ICPE et non un site SEVESO. Il n'y a pas de stockage de matériaux dangereux.</p> <p>L'entreprise demande de ne pas trop densifier proche de l'entreprise notamment liés aux nuisances générées.</p> <p>L'entreprise fait le point sur son emprise et demande à être identifié dans un zonage et un règlement adaptés pour permettre à l'entité de poursuivre son développement.</p>	<p><i>Les élus souhaitent répondre favorablement à ces demandes et mettront les moyens nécessaires, dans le PLU, pour protéger l'entreprise et l'identifier dans un zonage adapté à son développement.</i></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Rencontre avec les Fromagers de Thiérache**

<p>Le représentant de l'entreprise signale que le site est une ICPE.</p> <p>L'entreprise fait le point sur son emprise et demande à être identifié dans un zonage et un règlement adaptés pour permettre à l'entité de poursuivre son développement. Le représentant signale qu'une nouvelle chaufferie d'une hauteur de 35 m est en projet.</p> <p>Lors de l'échange, il est signalé que le bâtiment historique avec la mosaïque en façade est une friche. Les élus de la Commune souhaitent qu'elle soit conservée.</p>	<p><i>A l'instar de la West Pharmaceutical Services, les élus mettront les moyens nécessaires, dans le PLU, pour l'identifier dans un zonage adapté à son maintien et à son développement.</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Rencontre avec la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre**

Echange organisé le 30 novembre 2021

<p>La Communauté de Communes est représentée par son directeur et la responsable de l'urbanisme. Ils ont été interrogés sur le devenir de la ZAE propriété de la Communauté de Communes.</p> <p>Deux entreprises se sont implantées sur le site depuis sa création et aujourd'hui le seul projet envisagé est la création d'une déchetterie en limite Nord du site.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Bilan de la concertation préalable**

**Plan Local d'Urbanisme Le Nouvion-en-Thiérache**

En dehors de la déchetterie, la Communauté de Communes n'a aucun projet. Une ressourcerie semble intéressante et, en cohérence avec la déchetterie en projet mais aucun projet n'est à l'ordre du jour.

Cependant la Communauté de Communes conseille aux élus de maintenir une extension potentielle de la ZA.

### **Rencontre avec l'OPAL**

Echange organisé le 31 mars 2022

L'OPAL est représentée par Dominique BASIN, Adjoint au Directeur du Développement et d Patrimoine, Romain GARNOTEL, Responsable d'Opérations, et Ingrid PATTIN, Chargée de mission développement urbain.

L'OPAL propose aux élus de cibler leurs réflexions sur une offre mixte de logements locatifs à destination des jeunes actifs – jeunes ménages.

Tous les maillons de la chaîne du logement doivent pouvoir être proposés jusqu'à l'accession sociale à la propriété.

Les représentants de l'organisme logeur insiste auprès de la Commune pour qu'elle puisse travailler sur sa communication pour tenter d'enrayer la baisse de la population.

### **❖ Synthèse des remarques / demandes évoquées lors de la réunion publique du 9 octobre 2023 et prise en compte dans le projet de PLU.**

Lors de cette réunion, les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU ont été exprimés aux habitants présents. Le bureau d'études GEOGRAM a repris précisément les orientations définies dans le projet communal et la façon dont ces orientations sont traduites au plan de zonage et au règlement du PLU.

Entre 20-25 personnes se sont rendues à la réunion publique.

---

**Bilan de la concertation préalable**

**Plan Local d'Urbanisme Le Nouvion-en-Thiérache**



Au cours de cette présentation des compléments d'information ont été donnés sur :

- La définition des différentes zones et secteurs inscrits sur le plan de zonage ;
- Les articles réglementaires ;
- Le planning prévisionnel de la suite de la procédure ;
- Le projet de prévision du Plan Local d'Urbanisme ;
- ...

**Remarques des participants :**

La réunion publique a été réalisée le 9 octobre 2023 entre 19h et 21h. Le projet de révision du PLU a pu être présenté aux habitants.

La présentation s'est déroulée dans un climat très serein. Les participants qui souhaitaient prendre la parole ont pu exprimer leur besoin quant au nouveau projet d'urbanisme.

Les demandes exprimées sont les suivantes :

Demandes	Réponses apportées
La propriétaire du terrain cadastrée AM70 indique qu'un permis de construire a été délivré et souhaite que la construction autorisée soit reportée sur le plan.	<i>Pour la bonne prise en compte de la construction évoquée, et étant situé dans la continuité de l'espace bâti, elle sera intégrée à la zone UB.</i>
Même remarque au niveau du hameau de Beaucamp	<i>Même réponse à apporter pour ces pétitionnaires. Les constructions sont également inscrites au sein de l'espace bâti.</i>
Le bâtiment de destination commerciale (activité de garage et machinisme agricole) situé au lieu-dit la Villette, implanté sur la parcelle cadastrée AM 57 est voué à s'étendre sur une profondeur de 30 mètres.  Un projet d'extension est envisagé sur le bâtiment principal.  La demande concerne l'extension de la limite de la zone UB.	<i>Par la révision du PLU, les élus souhaitent notamment prendre en compte les besoins des activités présentes sur son territoire. Dans ces conditions, les élus feront le nécessaire pour étendre la zone UB à l'ensemble du parcellaire, qui d'ailleurs est quasiment en totalité artificialisé.</i>
Au lieu-dit le Château, les propriétaires des parcelles cadastrées C 43 souhaitent construire un bâtiment pour y stocker du bois et créer un garage. Ils souhaitent savoir si ce projet pourra être réalisé.  L'ensemble des constructions sont inscrites en zone Naturelle. Dans le futur règlement, les annexes des habitations existantes sont autorisées dans les limites du projet de règlement écrit (limitation d'emprise au sol notamment).	<i>L'ensemble des constructions sont inscrites en zone Naturelle. Dans le futur règlement, les annexes des habitations existantes sont autorisées dans les limites du projet de règlement écrit (limitation d'emprise au sol notamment).</i>
Les propriétaires d'une maison d'habitation isolée au sein de la zone Agricole, demandent si	<i>A l'instar de la réponse précédente, selon les dispositions du PLU en révision, ce type de projet</i>

**Bilan de la concertation préalable**

le projet de PLU laisse la possibilité d'envisager l'extension de leur habitation et la construction d'une véranda.	<i>sera rendu possible dans la limite des possibilités offertes par le règlement écrit du PLU.</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

---

**Bilan de la concertation préalable**

**Plan Local d'Urbanisme Le Nouvion-en-Thiérache**